AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-4-74 732315

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 8 - 27 Mars 1974

GRANDES CULTURES

- Charançon de la tige du colza (C. napi) :

Un traitement contre ce parasite n'est plus justifié maintenant sauf dans quelques situations très particulières (colzas très tardifs avec une population d'insectes dépassant le seuil de nuisibilité).

- Méligèthes :

Nous rappelons que les dégâts les plus importants sont faits au stade boutons accolés (voir notre précédent bulletin) ; un peu plus tard, au stade boutons écartés, la présence de 2 à 3 méligèthes en moyenne par inflorescence principale est suffisante pour déclencher un traitement.

Nous rappelons également qu'un colza qui a commencé à fleurir ne craint plus les attaques de méligèthes ; à ce stade, il est donc inutile d'intervenir.

- Charançon des siliques (C. assimilis) :

Les 17 et 18 mars, de fortes captures ont été enregistrées par certains postes du Gers, des Htes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ; les températures élevées, à cette époque, étaient responsables de ces vols de dispersion.

Nous rappelons (voir notre bulletin N° 1 de Janvier 1974) que les adultes se tiennent d'abord sur les bordures des champs puis gagnent progressivement l'intérieur des parcelles ; ils rongent les boutons floraux pour s'alimenter et les femelles pondent dans les jeunes siliques (la grande intensité de ponte se situant sur de très jeunes siliques). Une visite quotidienne des champs est conseillée.

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque, à 20 mètres de la bordure, on constate la présence de 1 adulte en moyenne par plante (comptage à faire sur une centaine de plantes). Il faut alors traiter.

J. LORQUIN

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelures du poirier et du pommier :

Les poiriers et la plupart des variétés de pommiers sont parvenus à un stade végétatif de grande sensibilité tandis que les champignons des tavelures ont fortement évolué. Ainsi, nous sommes déjà entrés dans la période des fortes projections pour la tavelure du poirier et il y a tout lieu de penser qu'il en sera de même pour la tavelure du pommier lors des premières pluies à venir.

En conséquence, il est vivement conseillé d'appliquer, avant celles-ci et le plus près possible d'elles, un traitement général.

Dans les secteurs plus tardifs, intervenir dès l'apparition du stade sensible C.3-D si des pluies menacent alors.

- Oïdium du pommier :

Les fructifications du champignon commencent à devenir nombreuses sur les parties vertes des bourgeons issus de rameaux attaqués l'an dernier.

Dans les vergers sujets aux invasions de ce parasite, entreprendre la lutte dès à présent.

Nous rappelons qu'il est indispensable de supprimer et de détruire les "rameaux blanchis". Ce sont eux qui assurent la propagation de la maladie.

- Xylébore :

Dans les quelques plantations où l'on craint des attaques de cet insecte,

.../...

P 14

appliquer, au cours des prochains jours, un produit à base de lindane (25 g de MA/hl) ou d'oléoparathion (30 g de MA/hl) ou de parathion (50 g de MA/hl)

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Hoplocampe des prunes :

Le vol des adultes, commencé le 18 mars, se poursuit encore actuellement et des pontes ont été déposées sur les variétés à floraison précoce (pruniers japonais en particulier).

Dans les vergers habituellement sensibles, un traitement devrait être effectué, sur ces variétés, à partir des tout derniers jours du mois (floraison terminée) avec l'un des produits suivants, la dose étant exprimée en matière active à l'hectolitre d'eau : lindane (20 g) ; phosalone (60 g) ; malathion (75 g) ; azinphos (50 g) ; parathion (25 g) ; carbaryl (75 g) ; diazinon (25 g).

Pour les autres variétés, des indications seront fournies dans un bulletin ultérieur.

/TOUS ARBRES FRUITIERS/

- Araignée rouge (Panonychus ulmi) : A ce jour, aucune éclosion d'oeufs d'hiver n'a été constatée dans notre région.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Noctuelle de l'artichaut (Hydroecia xanthenes) :

Les éclosions des oeufs sont pratiquement terminées et les jeunes chenilles sont en cours de développement dans les nervures des feuilles.

Dans les cultures où l'on craint les attaques de ces chenilles, on pourrait intervenir dès à présent avec un produit à base de mévinphos à la dose de 50 g de MA/hl d'eau en mouillant copieusement les plantes.

Le cas échéant, ce traitement sera également efficace contre les pucerons.

/DIVERS/

- Accident au cours de la conservation en chambre froide :

Plusieurs cas, parfois importants, de conservation défectueuse de poires, de la variété Passe Crassane, ont été constatés dans des entrepôts frigorifiques de la région. Extérieurement, certains fruits présentent quelquefois un aspect meurtri, comme s'ils avaient été manipulés sans soins lors de la cueillette. Intérieurement, en coupe, on observe à quelque distance de l'épiderme une zone diffuse brun clair-rougeâtre.

Il s'agit là de la maladie physiologique des brunissements internes qui serait la conséquence de conditions climatiques particulières lors des quelques mois précédant la récolte (sécheresse estivale par exemple). Une cueillette précoce serait également sensibilisante.

/PROTECTION DES ABEILLES/ Toutes cultures :

L'emploi des substances toxiques pour les abeilles est interdit pendant la floraison des plantes (qu'elles soient cultivées ou spontanées). En cas de nécessité d'intervention durant cette période, seuls sont autorisés les insecticides et acaricides non dangereux pour les abeilles, mentionnés sur la liste ci-jointe : "Délais d'emploi des pesticides pour le traitement sur pied des végétaux dont la récolte est consommable", en évitant, toutefois, leur emploi pendant les heures chaudes du jour (entre 9 h. et 16 h.).

En ce qui concerne les cultures de colza, n'employer que des insecticides non dangereux pour les abeilles, dès l'apparition des premières fleurs.

BALMA, le 27 Mars 1974

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.